

motion tendant à l'institution d'un comité spécial chargé d'étudier la ligne de conduite, les opérations et les dépenses du Conseil national de recherches, de l'Atomic Energy of Canada Limited et de l'Eldorado Mining and Refining Limited, de façon que nous puissions débattre sans trop tarder le problème que pose l'avenir de l'industrie de l'uranium, si important du point de vue national et tellement urgent du point de vue régional.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Je pense que le comité dont il s'agit devrait être convoqué dès que possible si la Chambre est d'accord.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—DÉCLARATION RELATIVE À UNE PRÉTENDUE INTIMIDATION DE CHEFS SYNDICAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, le 10 février, le député de Vancouver-Sud m'a demandé si j'avais reçu une demande d'enquête sur l'activité du syndicat international des marins de la part de l'association nationale des mécaniciens de marine. J'ai alors répondu que je n'avais pas eu connaissance de pareille demande.

Depuis, j'ai découvert qu'un télégramme avait été reçu et transmis pour observations à la Gendarmerie royale du Canada. Ma réponse n'en reste pas moins celle du 10 février, savoir que de présumées menaces d'intimidation ou d'attaque venant d'éléments du syndicat international des marins à Vancouver relèveraient, au premier chef, des organismes locaux chargés de faire respecter les lois.

MONTRÉAL—DÉCLARATION RELATIVE AU DÉLAI APPORTÉ À L'EXÉCUTION DE MANDATS DE PERQUISITION PAR LA GENDARMERIE ROYALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, j'aimerais répondre à une question que le député de Maisonneuve-Rosemont m'a posée à la même date, soit le 10 février. Le député m'a demandé si je pouvais expliquer à la Chambre pourquoi les mandats de perquisition autorisés par la cour le 31 décembre 1959, concernant les collectionneurs du pont Jacques-Cartier, n'avaient pas été exécutés par la Gendarmerie royale avant le 6 février 1960.

Ayant été aux informations, je dois faire remarquer au député que ses renseignements

sont inexacts. Les premiers mandats de perquisition ont été émis le 4 février. La plupart, 25 environ, ont été exécutés le lendemain, soit le 5 février. Les autres ont été exécutés entre le 6 et le 9 février. Dans ces derniers cas, le délai est attribuable à ce que les personnes visées par les mandats n'habitaient plus à leur ancienne adresse.

M. J.-P. Deschatelets (Maisonneuve-Rosemont): Permettez-moi une autre question. Le ministre aurait-il l'obligeance de nous dire à quelle date les renseignements relatifs aux mandats ont été enregistrés au Palais de Justice?

L'hon. M. Fulton: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas ce renseignement. Il me semble qu'il s'agit là d'une question de détail qu'il ne convient peut-être pas tout à fait de poser, pas plus qu'il ne convient d'y répondre, à l'appel de l'ordre du jour. Si le député veut bien poser sa question de façon que je puisse obtenir les renseignements désirés et les lui transmettre, je serai heureux de lui rendre ce service.

M. Deschatelets: Le ministre veut-il tenir ma question pour un préavis?

M. Fulton: Oui, monsieur l'Orateur.

(Texte)

RADIO-CANADA

PAROLES INJURIEUSES À L'ENDROIT DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ET DES JUGES DE LA COUR SUPRÈME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Raymond Eudes (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Au cours du programme "Tribune Libre", télévisé hier soir, à 10 h. 30, sur le réseau français, un des invités de Radio-Canada, M. Raymond Barbeau, aurait gravement insulté dans leur honneur et les membres du gouvernement et les juges de la Cour suprême, en déclarant, en résumé, que les juges de la Cour suprême n'étaient que des politiciens véreux à la solde du gouvernement d'Ottawa.

Le ministre pourrait-il aviser la Chambre des mesures qu'il prendra en cette affaire?

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): Je prendrai cette question comme préavis et j'y répondrai plus tard.

(Traduction)

AUTORISATION DU GOUVERNEMENT POUR CE QUI EST DES PERMIS DE RADIODIFFUSION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre du Revenu national en